

DECISION n°2023-0011

OBJET : « MAPA Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du SMIAEP de la région de Tournan »

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Tournan-en-Brie,
Vu les statuts et le règlement intérieur du SMIAEP ;

Vu la délibération 2020-013 du 2 septembre 2020 portant délégation du Président du Syndicat ;

Vu le Code de la Commande Publique en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 ;

Considérant la procédure de mise en concurrence lancée sur le site marchesonline.com le 20/06/2023 et publié au Journal Le Moniteur - AAPC n°AO-2326-2178 le 30/06/2023 et une dématérialisation sur le profil acheteur le 21/06/2023 ;

Considérant le rapport d'analyse des offres établi conjointement par les Sociétés LEXFIS et INGEN'EAU, AMO pour le Syndicat, en date du 1^{er} décembre 2023 ;

Considérant l'avis de complétude émis par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et reçu en date du 21 décembre 2023 ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché à procédure adaptée « Schéma directeur d'alimentation en eau potable » pour le SMIAEP de la région de Tournan à la Société SAFEGE domiciliée à Nanterre (92022). Ce marché est conclu pour une durée de 20 mois à compter de la date de notification pour un montant global de 138 901,00 € HT soit un TTC de 166 581,20 €.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Comité Syndical lors de la prochaine séance sous forme d'un acte.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre délibérations du Comité Syndical Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la région de Tournan-en-Brie.

Fait à Tournan en Brie, le 28 décembre 2023

Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture le : 28.12.23

Publication le :

Président

USSEGLIO-VIRETTA

Le Président

USSEGLIO-VIRETTA

